

Université 
de Montréal
et du monde.

Faculté de médecine
dentaire
Études de 1^{er} cycle



Annuaire général 2022–2023
registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction et Direction 6-1

PROGRAMME

1-300-1-0 Doctorat de premier cycle en médecine dentaire (D.M.D.) 6-1

Information à jour en septembre 2022

FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

Information à jour le 14 juin 2022

INTRODUCTION

Fondée en 1904, la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal a formé des milliers de professionnels en médecine dentaire, lesquels se démarquent par leur savoir-faire et leur expertise reconnue à travers le monde. Elle est la plus importante faculté dentaire au Canada sur le plan des effectifs étudiants.

Chef de file des pays francophones en recherche buccodentaire, la Faculté contribue au développement des connaissances et des pratiques novatrices ainsi qu'à la promotion de la santé buccodentaire. La recherche qui s'y déroule s'intéresse tant aux aspects fondamentaux de la biologie orale et des tissus connexes qu'aux applications et évaluations cliniques, en passant par la santé publique.

Le programme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) est d'une durée de cinq ans. Il se distingue par la présence d'activités cliniques dès le premier trimestre du programme, qui s'intensifient tout au long du cheminement académique et incluent l'apprentissage de technologies de pointe.

La Faculté de médecine dentaire propose également différents programmes de cycles supérieurs, qui visent une formation approfondie de la médecine dentaire, une formation de spécialiste en dentisterie pédiatrique ou en orthodontie, ou une formation en recherche scientifique de type fondamental, clinique ou épidémiologique.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon Roger-Gaudry, Entrée B-1
2900, boul. Édouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4

Faculté de médecine dentaire
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6005
Télécopieur : 514 343-2233
communications-medent@umontreal.ca
www.medent.umontreal.ca

Clinique d'orthodontie

3525, chemin Queen-Mary
Montréal (Québec) H3V 1H9

DIRECTION

Doyen : Michel Carrier (par intérim)

Vice-doyenne aux études de premier cycle : Athéna Papadakis
Vice-doyen aux affaires cliniques : René Voyer
Vice-doyen associé aux affaires cliniques : Hugo Ciaburro
Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures : Antonio Nanci
Secrétaire de faculté : Stéphane Roy
Responsable de la formation dentaire continue : Ryma Kabir
Responsable des affaires internationales : Florina Moldovan
Directrice administrative : Justine Perez (par intérim)

Programme 1-300-1-0

Version 22 (A16)

Doctorat de premier cycle en médecine dentaire (D.M.D.)

OBJECTIFS

Le programme de doctorat de premier cycle en médecine dentaire vise à former des dentistes en : favorisant des compétences, des connaissances et des habiletés propres à la médecine dentaire; favorisant le développement de qualités personnelles, de leadership

et des habiletés propres à la médecine dentaire; s'ouvrant sur l'interdisciplinarité, l'international et la diversité culturelle. À la fin du programme d'études, un dentiste pourra s'orienter en pratique générale ou poursuivre des études en résidence multidisciplinaire, en spécialité, en recherche ou dans tout autre domaine lié à la santé buccodentaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits en 1^{re} année, de 41,5 crédits en 2^e année, de 41 crédits en 3^e année, de 60,5 crédits en 4^e année et de 36 crédits en 5^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70A (2 trimestres : automne et hiver)
- en 2^e année, aux cours des blocs 70B (2 trimestres : automne et hiver)
- en 3^e année, aux cours du bloc 70C (2 trimestres : automne et hiver)
- en 4^e année, aux cours des blocs 70D (3 trimestres : automne, hiver et été)
- en 5^e année, aux cours des blocs 70E (2 trimestres : automne et hiver).

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de onze trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le programme de Doctorat de 1^{er} cycle en médecine dentaire est basé sur une approche de développement de compétences. Il y a un cours de Compétences en médecine dentaire à chaque trimestre du programme, soit onze en tout. Ces cours servent, entre autres, à évaluer les compétences transversales et servent ainsi de jalons dans le cheminement de l'étudiant à travers le programme.

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours, aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté et au Code d'éthique facultaire à l'occasion :

- des cours en classe ou en ligne
- des cours de laboratoire précliniques
- des cours cliniques
- des stages.

L'évaluation se fait soit dans le cours dans lequel le comportement ou les attitudes sont observés, soit dans le cours Compétences en médecine dentaire de l'année en cours, soit dans les deux.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle, calculée à partir des trimestres d'automne et d'hiver, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

a) Dans un cours clinique ou dans une séquence de cours cliniques, l'échec à deux évaluations mène au retrait de l'étudiant de cette clinique. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie.

En cas d'échec, l'étudiant échoue le cours clinique. En cas de réussite, l'étudiant réintègre cette clinique sans possibilité de nouvel échec dans ce cours clinique ou dans cette séquence de cours cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année. En cas de nouvel échec dans le cours clinique en cause: ce cours clinique est échoué, l'étudiant est retiré de l'ensemble des cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire et reprend l'année sous probation à l'automne suivant.

b) Dans l'ensemble des cours cliniques d'une même année, l'échec à deux évaluations d'un même critère transversal de compétence mène au retrait de l'étudiant de l'ensemble

des cliniques. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue les cours cliniques en cause. En cas de réussite, l'étudiant réintègre l'ensemble des cliniques sans possibilité de nouvel échec de ce critère transversal de compétence jusqu'à la fin de l'année. En cas de nouvel échec du même critère transversal en cause: le cours Compétences en médecine dentaire de l'année en cours est échoué, l'étudiant est retiré de l'ensemble des cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire et reprend l'année sous probation à l'automne suivant.

c) Dans l'ensemble des cours cliniques d'une même année, l'échec à quatre évaluations mène au retrait de l'étudiant de l'ensemble des cliniques. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue les cours cliniques en cause. En cas de réussite, l'étudiant réintègre l'ensemble des cliniques sans possibilité de nouvel échec dans les cours en cause jusqu'à la fin de l'année. En cas de nouvel échec dans l'un des cours cliniques en cause: ce cours clinique est échoué, l'étudiant est retiré de l'ensemble des cliniques, et ce, jusqu'à la fin de l'année universitaire et reprend l'année sous probation à l'automne suivant.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un cours clinique obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à un cours clinique, soit au(x) cours Compétences en médecine dentaire de l'année en cours, soit, dans la même année, à trois cours ou plus ou à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation. Si les échecs sont constatés avant la fin du trimestre d'hiver, le doyen ou l'autorité compétente interrompt le cheminement de l'étudiant dans le programme, et ce, jusqu'au début de la probation à l'automne suivant.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat en médecine dentaire (D.M.D.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de doctorat en médecine dentaire comporte des cours obligatoires pour un total de 219 crédits.

Segment 70

Tous les cours du Doctorat sont obligatoires

Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

DEN 10021	0	Observation et assistance cliniques 1
DEN 10022	1.5	Observation et assistance cliniques 2
DEN 1006	3	Introduction à la médecine dentaire
DEN 1007	2	Préparation à la clinique en médecine dentaire 1
DEN 11001	0	Compétences en médecine dentaire 1.1
DEN 11002	1	Compétences en médecine dentaire 1.2
DER 1012	2.5	Morphologie dentaire
MCB 1097	2	Microbiologie et immunologie générales
PBC 1050	2	Anatomie macroscopique humaine
PBC 1060	3	Embryologie et histologie humaine
PSL 1982	2	Les bases du système nerveux
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 1960	2	Psychologie et médecine dentaire 1
SAB 1017	2	Dentisterie préventive préclinique

SAB 1040A	2.5	Thématiques cliniques en médecine dentaire 1
SAB 1040B	1.5	Thématiques cliniques en médecine dentaire 2
SAB 1040C	2	Thématiques cliniques en médecine dentaire 3
SAB 1040D	2.5	Thématiques cliniques en médecine dentaire 4
SAB 1040E	2	Thématiques cliniques en médecine dentaire 5
SAB 1040F	1	Thématiques cliniques en médecine dentaire 6
SAB 1051	1	Intro. à la pratique professionnelle en méd. dent.
STO 1043	1.5	Odontopharmacothérapie clinique 1

Bloc 70B

Obligatoire - 41,5 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
DEN 21001	0	Compétences en médecine dentaire 2.1
DEN 21002	1	Compétences en médecine dentaire 2.2
DER 1001	1	Prothèse partielle fixe théorique 1
DER 1004	1.5	Prothèse partielle fixe préclinique 1
DER 1010	1	Dentisterie opératoire théorique 1
DER 1013	1.5	Dentisterie opératoire préclinique 1
DER 1030	2	Matériaux dentaires 1
DER 1092	1.5	Prothèse complète préclinique 1
DER 1096	1	Prothèse complète théorique 1
DER 2003	1.5	Dentisterie opératoire préclinique 2
DER 2052	1	Dentisterie opératoire théorique 2
PBC 1020	2	Pathologie générale en dentisterie
PBC 2030	4	Pathologie spéciale en dentisterie
PSY 1979	2	Gestion du stress en médecine dentaire
SAB 1060	1	Croissance et physiologie en orthodontie
SAB 20011	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 1.1
SAB 20012	1	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 1.2
SAB 2051	1	Pratique professionnelle en médecine dentaire 1
SAB 2052	3	Médecine dentaire factuelle
SAB 2085	3	Parodontie théorique 1
SAB 3040	2	Approche populationnelle en médecine dentaire
STO 1062	1	Radiologie 1
STO 2020A	3	Thématiques cliniques en médecine dentaire 7
STO 2020B	2	Thématiques cliniques en médecine dentaire 8
STO 2035	1	Pathologie buccale 1
STO 2061	0.5	Radiologie clinique 1
STO 2073	1	Interprétation radiologique

Bloc 70C

Obligatoire - 41 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
DEN 3007	1	Préparation à la clinique en médecine dentaire 2
DEN 31001	0	Compétences en médecine dentaire 3.1
DEN 31002	1	Compétences en médecine dentaire 3.2
DER 20011	0	Prothèse partielle fixe théorique 2.1
DER 20012	2	Prothèse partielle fixe théorique 2.2
DER 20041	0	Prothèse partielle fixe préclinique 2.1
DER 20042	3	Prothèse partielle fixe préclinique 2.2
DER 2022	1	Introduction à l'endodontie
DER 2023	1	Endodontie préclinique

DER 2032	2	Matériaux dentaires 2	DER 40952	2	Prothèse amovible clinique 1.2
DER 2092	1.5	Prothèse complète préclinique 2	DER 4097	2	Connaissances de pointe en médecine dentaire
DER 2095	1	Prothèse complète clinique 1	SAB 30011	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 3.1
DER 2098	1	Prothèse complète théorique 2	SAB 30012	3	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 3.2
DER 2099	1	Prothèse complète théorique 3	SAB 3051	1	Pratique professionnelle en médecine dentaire 2
DER 3003	1.5	Dentisterie opératoire préclinique 3	SAB 3057	2	Préparation à la pratique dentaire privée 1
DER 3005	1	Dentisterie opératoire clinique 1	SAB 3060	3	Orthodontie théorique
DER 3006	1	Prothèse partielle fixe théorique 3	SAB 30781	0	Dentisterie pédiatrique clinique 1.1
DER 3053	1	Dentisterie opératoire théorique 3	SAB 30782	1.5	Dentisterie pédiatrique clinique 1.2
DER 3054	1	Dentisterie opératoire théorique 4	SAB 4056	1	Préparation à la pratique dentaire privée 2
SAB 20411	0	Occlusion dentaire théorique 1	SAB 40731	0	Orthodontie clinique 1.1
SAB 20412	2	Occlusion dentaire théorique 2	SAB 40732	1	Orthodontie clinique 1.2
SAB 2043	1.5	Occlusion dentaire préclinique	SAB 4076	1	Dysfonctions et douleurs buccofaciales
SAB 20721	0	Dentisterie pédiatrique théorique 1.1	SAB 4087	0.5	Parodontie préclinique
SAB 20722	2	Dentisterie pédiatrique théorique 1.2	SAB 40921	0	Dentisterie pédiatrique théorique 2.1
SAB 2077	1.5	Dentisterie pédiatrique préclinique	SAB 40922	3	Dentisterie pédiatrique théorique 2.2
SAB 2079	0.5	Orthodontie préclinique	STO 3080A	2.5	Médecine buccale 1
SAB 30001	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 2.1	STO 3080B	2.5	Médecine buccale 2
SAB 30002	1	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 2.2	STO 30811	0	Diagnostic clinique 1
SAB 4080	1	Parodontie théorique 2	STO 30812	1	Diagnostic clinique 2
STO 2050	1	Anesthésiologie régionale	STO 4001	1	Imagerie maxillofaciale CBCT petit champ
STO 20621	0	Radiologie 2.1	STO 4002	1	Imagerie maxillofaciale CBCT grand champ
STO 20622	2	Radiologie 2.2	STO 4069	1	Chirurgie buccale et maxillofaciale 2
STO 3000	1	Raisonnement clinique en médecine dentaire	STO 4070	2	Chirurgie buccale et maxillofaciale 3
STO 30351	0	Pathologie buccale 2.1	STO 40721	0	Chirurgie clinique 1.1
STO 30352	3	Pathologie buccale 2.2	STO 40722	1.5	Chirurgie clinique 1.2
STO 3043	1	Odontopharmacothérapie clinique 2			
STO 3061	0.5	Radiologie clinique 2			
STO 3069	1	Chirurgie buccale et maxillofaciale 1			
Bloc 70D					
<i>Obligatoire - 60,5 crédits.</i>					
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3			
DEN 3051	2	Travaux dirigés en médecine dentaire			
DEN 3980	7	Clinique multidisciplinaire			
DEN 41001	0	Compétences en médecine dentaire 4.1			
DEN 41002	0	Compétences en médecine dentaire 4.2			
DEN 41003	1.5	Compétences en médecine dentaire 4.3			
DER 30041	0	Prothèse partielle fixe clinique 1.1			
DER 30042	3	Prothèse partielle fixe clinique 1.2			
DER 3015	1	Prothèse partielle amovible préclinique			
DER 3017	1.5	Laboratoire d'implantologie			
DER 30221	0	Endodontie théorique 1			
DER 30222	2	Endodontie théorique 2			
DER 3094	1	Réhabilitation implanto-portée 1			
DER 3098	2	Prothèse partielle amovible théorique			
DER 4001	1	Prothèse partielle fixe théorique 4			
DER 40051	0	Dentisterie opératoire clinique 2.1			
DER 40052	3	Dentisterie opératoire clinique 2.2			
DER 40211	0	Endodontie clinique 1.1			
DER 40212	1	Endodontie clinique 1.2			
DER 40951	0	Prothèse amovible clinique 1.1			
			Bloc 70E		
			<i>Obligatoire - 36 crédits.</i>		
			DEN 49951	0	Cliniques à options 1
			DEN 49952	2	Cliniques à options 2
			DEN 4996	1	Évolution en médecine dentaire factuelle
			DEN 50101	0	Médecine dentaire clinique 1
			DEN 50102	6	Médecine dentaire clinique 2
			DEN 51001	0	Compétences en médecine dentaire 5.1
			DEN 51002	1	Compétences en médecine dentaire 5.2
			DER 4082	1	Conférences clinico-restauratrices
			DER 4094	1	Réhabilitation implanto-portée 2
			DER 50041	0	Prothèse partielle fixe clinique 2.1
			DER 50042	3	Prothèse partielle fixe clinique 2.2
			DER 50051	0	Dentisterie opératoire clinique 3.1
			DER 50052	3	Dentisterie opératoire clinique 3.2
			DER 50211	0	Endodontie clinique 2.1
			DER 50212	1	Endodontie clinique 2.2
			DER 50951	0	Prothèse amovible clinique 2.1
			DER 50952	2	Prothèse amovible clinique 2.2
			SAB 40011	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 4.1
			SAB 40012	2	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 4.2
			SAB 4070	2	Conférences clinico-orthodontiques
			SAB 5040	1	Thématiques cliniques en médecine dentaire 9
			SAB 50731	0	Orthodontie clinique 2.1
			SAB 50732	1	Orthodontie clinique 2.2

SAB 50781	0	Dentisterie pédiatrique clinique 2.1
SAB 50782	2	Dentisterie pédiatrique clinique 2.2
STO 4080	2	Médecine buccale 3
STO 40841	0	Diagnostic et urgence cliniques 1
STO 40842	1.5	Diagnostic et urgence cliniques 2
STO 50721	0	Chirurgie clinique 2.1
STO 50722	1.5	Chirurgie clinique 2.2
STO 50811	0	Conférences clinico-pathologiques 1
STO 50812	2	Conférences clinico-pathologiques 2